

Communiqué de presse
Bruxelles, le 29 janvier 2015

Les ML montent au créneau pour défendre le traitement de l'algie vasculaire de la face

Suite à l'histoire de Peter K. de Diepenbeek, qui souffre de la forme la plus sévère d'algie vasculaire de la face, les Mutualités Libérales tenteront d'obtenir le réexamen des conditions de remboursement pour les médicaments des personnes atteintes d'une telle affection.

Plus tôt, Peter K. s'était heurté à un refus catégorique de la ministre Maggie De Block concernant sa demande de remboursement de la neurostimulation comme traitement de l'algie vasculaire de la face. Actuellement, l'assurance obligatoire ne rembourse pas le neurostimulateur, un appareil implanté sous la peau et qui stimule le nerf (grand occipital) via des électrodes. Son application à l'algie vasculaire de la face en est en effet encore au stade expérimental.

Les médicaments, qui soulagent certains patients de leurs douleurs, existent cependant déjà, mais les conditions de remboursement font peser une charge administrative importante sur le médecin prescripteur. En outre, le nombre de conditionnements remboursables par mois est limité. Les ML militeront désormais au sein de la Commission de remboursement des médicaments (CRM) pour améliorer la situation des personnes souffrant d'algie vasculaire de la face en insistant pour que les conditions de remboursement de ces médicaments soient réexaminées. Les ML réclameront, pour un groupe cible bien défini avec des raisons médicales bien spécifiques, une limitation de la nécessité de rapports médicaux répétés, une prolongation ininterrompue de la durée de validité de l'accord de remboursement du médecin-conseil ainsi qu'une augmentation du nombre de conditionnements remboursables.

Par le biais d'une telle intervention, les ML espèrent soutenir davantage les personnes souffrant d'une algie vasculaire de la face dans leur situation difficile.

Geert Messiaen
Secrétaire général